

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Dix-septième séance – Mercredi 9 octobre 2002, à 17 h

**Présidence de M. Alain Comte, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Georges Breguet, M<sup>me</sup> Barbara Cramer, MM. Gérard Deshusses, André Fischer, M<sup>mes</sup> Sophie Fischer, Vanessa Ischi Kaplan, Virginie Keller Lopez, M. Pierre Maudet, M<sup>mes</sup> Melissa Rebetez, Béren-gère Rosset, M. Guy Savary, M<sup>me</sup> Marie Vanek et M. Christian Zaugg.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Christian Ferrazino, vice-président, MM. Pierre Muller, Alain Vaissade et Manuel Tornare, conseillers administratifs.*

#### CONVOCATION

Par lettre du 25 septembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 7 octobre, mardi 8 octobre et mercredi 9 octobre 2002, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** En date du 4 octobre 2002, nous avons reçu une lettre adressée à M. André Hediger, maire de la Ville de Genève, datée du 30 septembre et signée par M<sup>me</sup> Calmy-Rey, présidente du Département cantonal des finances. Si je vous parle de cette lettre, c'est qu'elle contient un certain nombre d'informations concernant les recettes fiscales qu'il faut prendre en compte pour le projet de budget 2003. Vous vous rappelez le sketch d'il y a deux ans à propos de la lettre qui avait circulé dans les travées du Conseil municipal et que je n'avais pas reçue; je préfère donc vous le dire tout de suite: cette fois-ci elle m'est parvenue et j'en ferai une photocopie pour la commission des finances de manière que tout soit clair.

Je vous communique quelques chiffres, que je commenterai plus abondamment à la commission des finances, mais je crois que c'est important que vous sachiez déjà de quoi il retourne. Entre le projet de budget et les estimations de M<sup>me</sup> Calmy-Rey en ce qui concerne les personnes physiques, il y a une augmentation de plus de 40 millions de francs. En ce qui concerne les personnes morales, il y a une diminution, en chiffres ronds, de 30 millions de francs.

Ensuite, en ce qui concerne le fonds de péréquation des personnes morales, puisqu'il y a, comme je viens de vous l'annoncer, une diminution des recettes personnes morales, il y a donc une diminution du fonds de péréquation des personnes morales de 1,7 million de francs. Là-dessus, il y a la compensation aux communes frontalières, la perte sur débiteurs et les frais de perception.

Si nous faisons le compte des écarts entre le projet de budget et les estimations de M<sup>me</sup> Calmy-Rey, il y a une augmentation de 6,3 millions de francs.

Maintenant, je dois vous avouer que, concernant les recettes de la taxe professionnelle, que nous, la Ville de Genève et le Service de la taxe professionnelle, maîtrisons parfaitement, il y aura une diminution due à un certain nombre de regroupements d'entreprises, diminution estimée à 5 millions de francs.

Au final, entre les plus et les moins, la différence sera à peu près de 1,5 million de francs entre le projet de budget qui vous a été fourni par le Conseil administratif et la rectification que nous venons de recevoir de M<sup>me</sup> Calmy-Rey.

Entre la Ville de Genève et l'Etat nous avons une vision différente, d'ailleurs je vous donnerai aussi un comparatif des chiffres des prévisions fiscales entre la Ville et l'Etat. Je crois qu'ici, en Ville, nous avons toujours été d'une prudence de Sioux en ce qui concerne les revenus et que l'Etat est un peu plus optimiste que nous. Mais vous avez vu qu'au final les modifications, respectivement les différences entre le projet de budget, le budget voté et les comptes sont relativement faibles.

J'attends encore quelques informations qui feront peut-être l'objet d'une communication, voire d'amendements, avant notre séance consacrée au vote du budget le 7 décembre 2002.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 3. Questions orales.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'apporte une réponse à la question de M. Broggin, qui s'interrogeait hier sur une demande d'autorisation parue dans la *Feuille d'avis officielle* du 7 octobre, où la Ville de Genève sollicitait, sur une parcelle de l'Etat de Genève, la pose d'une borne télescopique. Je me suis renseigné, Monsieur Broggin, il s'agit bien de la cour du collège de Candolle – pas totalement inconnue à certains d'entre nous. Une convention lie la Ville et l'Etat – je vous rassure tout de suite elle a été conclue avant 1999 – depuis 1994, où l'Etat est devenu propriétaire de cette parcelle, mais la Ville de Genève conserve la jouissance des produits locatifs, pour autant que cet endroit soit toujours affecté à un parking. C'est dire que tant et aussi longtemps que la cour est utilisée pour un parking à voitures, celui qui récolte les locations est la Ville de Genève, donc charge à elle également de gérer ce parking, raison pour laquelle c'est elle qui a déposé la requête pour l'installation de la borne télescopique, quand bien même on se trouve sur une parcelle propriété de l'Etat. Voilà la réponse à votre interrogation, Monsieur Broggin.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je n'étais malheureusement pas présent hier entre 17 h et 19 h lors de la séance du Conseil municipal, car je représentais le Conseil administratif pour les 30 ans de l'Association Intégration pour tous. Lors de cette séance, vous avez parlé de la rue Sismondi, suite à l'interpellation I-74 de M. Pierre Maudet: «Tirons les leçons de l'explosion aux Pâquis!»

Je ne vais pas revenir sur l'excellente réponse de mon collègue Pierre Muller, mais je tiens simplement à dire que, prochainement, à la commission sociale et

de la jeunesse, je ferai venir M. Stéphane Birchmeier, qui était coordinateur pour cette histoire et qui a coordonné les opérations entre les départements de M. Muller, de M. Hediger et le mien. M. Birchmeier donnera des informations qui vont tordre le cou à ce que les Grecs appelaient la «doxa», l'opinion qui se veut vraie mais qui est fausse. Nous avons rencontré à six reprises les habitants de la rue Sismondi, du mois de mars au mois de juin 2002, et en ce qui concerne la rue de Fribourg nous avons réuni les habitants le lendemain de l'incendie. Nous donnerons donc toutes ces informations à la commission sociale et de la jeunesse très prochainement en présence des fonctionnaires de différents départements.

Je vous donne maintenant l'information suivante concernant l'abattage d'arbres lié à la construction du tram des Acacias. Cela répondra en partie aux interrogations de votre collègue Pierre Reichenbach, qui a aussi déposé à ce sujet la résolution R-46, qui sera traitée ultérieurement. Je vous lis cette information et je vous demanderai un peu de patience, car elle est un peu longue, mais je pense qu'elle peut aussi intéresser tous ceux qui se sont inquiétés de l'abattage de certains arbres dans notre ville dernièrement.

Cette information a été lue et corrigée par mon collègue Christian Ferrazino... (*Brouhaha sur les bancs des radicaux.*) Cela n'intéresse pas le Parti radical... Ah, à propos, toutes nos félicitations à M. Alain Fischer pour la naissance de son fils Etienne... (*Applaudissements et commentaires.*) J'espère que M. Fischer y est quand même pour quelque chose! C'est moi, en tant qu'ancien maire, qui ai marié ce couple au mois de mars en leur disant que leur seule alternative, c'était l'entente! (*Rires.*)

Je reviens sur l'information concernant les arbres. Dans le courant du mois de septembre, un certain nombre d'arbres liés au chantier du tram Acacias, plus précisément le long de la route des Acacias, ont été abattus – comme vous le savez. Sur la plaine de Plainpalais, aux alentours du rond-point de Plainpalais, une quarantaine d'abattages sont également prévus. Enfin, sur la place des Vingt-Trois-Cantons, quatre tilleuls ont déjà été coupés.

A ce sujet, plusieurs d'entre vous m'ont interpellé au cours d'une dernière séance en manifestant, à juste titre, leur indignation. Précisons que ces travaux ne sont pas inscrits dans la politique de régénération du patrimoine arboré de la Ville de Genève commencée voilà près de vingt ans. Ces différents travaux, liés à l'extension de la ligne du tram, sont principalement gérés par l'Etat, plus particulièrement par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement de M. Moutinot. Les différents services de la Ville de Genève, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) mais aussi la Voirie et le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public de mon collègue Ferrazino, participent à des séances de travail sur ces chantiers.

Aujourd'hui, en concertation avec mon collègue Christian Ferrazino, vice-président du Conseil administratif, je tiens à vous communiquer les informations suivantes. En ce qui concerne la plaine de Plainpalais, le Conseil administratif a provoqué un rendez-vous sur place et différents entretiens entre les représentants du parking de Plainpalais, l'inspecteur cantonal des forêts, le bureau d'ingénieurs mandaté ainsi que les services de la Ville. Aujourd'hui, je puis vous préciser que les abattages prévus sur la plaine de Plainpalais sont essentiellement liés à la modification des accès au parking souterrain, travaux qui découlent eux-mêmes de l'implantation du nouveau tram vers le rond-point de la place du Cirque. Un bureau d'architectes paysagistes a finalement été mandaté pour élaborer concrètement le plan de replantation des arbres après l'implantation des nouvelles trémies nécessaires au parking.

En l'état, je vous communique les différentes étapes liées au parking de Plainpalais. D'abord, aux alentours du rond-point de Plainpalais, une vingtaine d'arbres, principalement des marronniers, seront abattus d'ici à la fin de l'année 2003. Concernant l'avenue du Mail, une modification du projet lié à la circulation dans le parking devrait permettre de sauver la plupart des arbres initialement destinés à l'abattage – cela devrait vous rassurer, Monsieur Reichenbach.

Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, plus de vingt nouveaux arbres, vraisemblablement des tilleuls, seront plantés pour les remplacer – parce que les tilleuls n'ont pas de maladie, contrairement aux marronniers; vous savez que les marronniers souffrent de plus en plus d'une maladie due à des champignons et j'ai donc préféré choisir, en concertation avec mon collègue Ferrazino, des tilleuls. Les premiers abattages sont prévus pour le printemps prochain, il s'agit de vingt arbres. J'ai obtenu les garanties, et le Conseil administratif avec moi, que ces replantations seront effectuées dans les règles de l'art, notamment en collaboration avec le SEVE, qui plante chaque hiver en ville de Genève, depuis près de vingt ans, près de 300 à 350 arbres.

En ce qui concerne la rue des Acacias, la communication a plutôt fait défaut, c'est le moins qu'on puisse dire. J'ai appris, et mes collègues aussi, que l'autorisation d'abattage n'avait pas été décernée par le Service cantonal des forêts selon la procédure usuelle – écoutez bien! – étant donné que ces travaux font l'objet d'une autorisation fédérale.

Pour des questions d'organisation du travail, ces abattages ont été entrepris par le maître d'œuvre sans que la Ville soit précisément informée des dates de ces travaux. Du reste, mon collègue Ferrazino, si ma mémoire est bonne, a écrit une lettre au Conseil d'Etat pour se plaindre au nom du Conseil administratif. En revanche, les différents services de la Ville sont étroitement associés à la planification des nouvelles plantations sur la rue des Acacias. Ces travaux, Monsieur Reichenbach, devraient débiter dans le courant de l'hiver 2003/2004.

Pour la place des Vingt-Trois-Cantons, il s'agit également de travaux liés à une autorisation fédérale. Les impératifs de l'avancement du chantier ont, là aussi, sérieusement occulté l'opportunité d'une information concertée et on peut le regretter. Aujourd'hui, avec mon collègue Ferrazino, nous avons invité les services du Canton et de la Ville à accorder plus de soin à l'information de la population.

Enfin, je tiens encore à souligner que, en ce qui concerne les abatages d'arbres liés directement à la politique de remplacement de la végétation arboricole de la ville de Genève par le SEVE, l'information est très claire et est régulièrement distribuée. Il existe aussi une commission consultative du SEVE, que le Conseil administratif a créée l'année passée, présidée par votre collègue Roman Juon.

C'est pourquoi j'ai le plaisir de distribuer aux chefs de groupe – vous allez la recevoir tout à l'heure – une première liste des arbres que nous entendons abattre au cours de cet hiver, une vingtaine de végétaux, et vous verrez qu'il est indiqué sur cette liste qu'ils sont à moitié secs ou malades. Ces arbres ont tous fait l'objet d'une requête en autorisation d'abattage auprès du Service cantonal des forêts. Cette première série d'arbres n'a toutefois pas été publiée dans la *Feuille d'avis officielle*, étant donné qu'ils bénéficient de l'article 11 du règlement sur les arbres: ces végétaux sont soit déjà morts, soit très sérieusement dépérissants, voire dangereux à certains endroits.

Je continue en apportant, cette fois-ci, une réponse à la question posée hier, à la séance de 17 h, par M. Pierre Losio concernant la récolte des marrons. Les dates prévues dans les écoles pour le ramassage des marrons sont mardi 1<sup>er</sup> octobre, vendredi 4 octobre, mardi 8 octobre et vendredi 11 octobre. Nous avons eu d'énormes quantités de marrons cette année et les responsables ont dû organiser la dernière tournée sur deux jours, soit le jeudi 10 octobre et le vendredi 11 octobre. Etes-vous satisfait de cette réponse, Monsieur Losio? (*Acquiescement de M. Losio.*)

M<sup>me</sup> Matthey me pose la question suivante: pourquoi faut-il un délai de deux ans pour octroyer une aide sociale à une personne aveugle? Je me suis renseigné comme vous me l'avez suggéré, Madame, et c'est bien quelqu'un qui aurait dû recevoir une aide de l'Hospice général. On ne comprend pas pourquoi le délai a été aussi long. Comme je vous l'ai dit hier soir, Madame, je me propose de recevoir cette personne un samedi matin et je vous demanderai de l'accompagner, puisqu'elle est aveugle.

Je réponds aussi à M. Broggin, mais simplement pour lui dire que sa question pouvait paraître un peu perfide... Ce n'est pas parce que j'ai été directeur du collège de Candolle que la Ville est intervenue sur le parking dudit collège, comme l'a dit mon collègue Ferrazino.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Hier, durant la séance de 17 h, une question m'a été posée par un conseiller municipal Vert concernant les augmentations de revenus de la Gérance immobilière municipale (GIM) ces deux dernières années. Compte tenu du flou de cette question, je n'ai pas pu déterminer exactement de quelle augmentation il s'agissait, mais par contre je suis en mesure de vous dire, Monsieur Dalphin – puisque c'est de vous qu'il s'agit – qu'entre les budgets, respectivement budgets 2002 et 2001, et les comptes 2001, 2000 et 1999, il y a toujours eu malheureusement une diminution entre le montant qui apparaît aux comptes et celui qui est budgété.

Il y a une diminution – c'est le contraire de ce que vous affirmez, Monsieur Dalphin – parce que des gens ne paient pas leur loyer, qu'ils nous font attendre et que leur loyer est reporté d'une année à l'autre. Bref, il y a simplement des mouvements dans les comptes.

Ce que je voudrais dire par là également, c'est que vous n'avez aucune crainte à avoir en ce qui concerne les augmentations de loyer. En effet, sous votre question un peu perfide – je vous connais assez bien pour avoir siégé avec vous à l'Association des locataires de la Ville de Genève, Monsieur Dalphin – il y avait probablement dans votre tête cette question lancinante de savoir si la Ville de Genève, la GIM, augmentait les loyers. Je peux vous dire que c'est faux.

Je peux aussi vous dire que maintenant nous avons introduit des prestations en nature et qu'elles figurent aussi dans les revenus. C'est-à-dire que, lorsque nous offrons un local à l'association X dans un bâtiment de la Ville de Genève, même si le loyer est gratuit, nous le facturons. Comme cela, d'un côté, il y a une trace d'une facture et, de l'autre côté, une subvention. Je crois ainsi avoir répondu à votre question, Monsieur Dalphin.

4. **Clause d'urgence sur le rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du projet de résolution relatif à la construction d'une nouvelle ligne de tramway reliant la place de Cornavin au CERN, concernant le territoire communal de la Ville de Genève, dans le cadre de la procédure fédérale pour la demande de concession des Transports publics genevois (PR-202 A)<sup>1</sup>.**

**M. Damien Sidler, rapporteur** (Ve). Il s'agit d'un rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement concernant la demande de concession pour le tram de Cornavin-Meyrin-CERN. Nous aurions dû répondre à cette demande au 9 avril 2002, nous avons donc demandé un délai supplémentaire. Comme la Ville de Meyrin a déjà donné son avis, je pense qu'il est temps qu'on puisse répondre dans les meilleurs délais, étant donné que cela n'a posé aucun problème en commission.

**Mise aux voix, la clause d'urgence du rapport est acceptée à la majorité (quelques oppositions).**

5. **Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du projet de résolution relatif à la construction d'une nouvelle ligne de tramway reliant la place de Cornavin au CERN, concernant le territoire communal de la Ville de Genève, dans le cadre de la procédure fédérale pour la demande de concession des Transports publics genevois (PR-202 A)<sup>2</sup>.**

**Rapporteur: M. Damien Sidler.**

La commission a traité cet objet lors de sa séance du 27 août 2002, sous la présidence de M. Michel Ducret.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Proposition, 6407.

<sup>2</sup> Urgence acceptée, 1944.

Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Yvette Clivaz Beetschen, que le rapporteur remercie pour son excellent travail.

**Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, de M. Grasset, représentant des Transports publics genevois, de M. Favre, du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, et de M. Burri, représentant l'Office des transports et de la circulation (OTC)**

M. Ferrazino rappelle que ce type de projet doit faire l'objet d'un préavis municipal à délivrer dans les 45 jours. Un délai supplémentaire a été demandé, puisque le délai initial était le 9 avril 2002. Cette proposition revêt donc un certain caractère d'urgence. La question est également intégrée dans le cadre des discussions que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont concernant le plan directeur 2006. Le tracé occupe davantage les communes de Meyrin et Vernier, mais la Ville de Genève est très intéressée à augmenter l'accessibilité du centre-ville par ce mode de transport. Le nombre d'arrêts sur notre commune a été longuement discuté. Ils seront au nombre de 4, outre celui de la gare.

M. Favre indique que, lorsque le réseau prévu sera entièrement réalisé (2007), cela représentera 20 km d'infrastructures nouvelles. Selon l'agenda, le tronçon «Sécheron» devrait être réalisé pour 2003, Acacias pour 2004, Grand-Lancy pour 2005 avec une boucle en direction des Palettes et du Bachet-de-Pesay. Les futures lignes d'exploitation relieront les quartiers périphériques en empruntant un ou plusieurs des tronçons à construire. Ces lignes seront présentées ultérieurement.

Pour le tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC), la réalisation du tronçon et la mise en service des lignes sont prévues par étapes: secteur ville en 2006, jusqu'à Meyrin en 2007 et le raccordement au CERN en 2008.

M. Burri indique que les arrêts sont prévus à Cornavin-Montbrillant, rue de Lyon, Poterie-Servette, Vieusseux et Bouchet. La ligne sera en site propre, avec un endroit difficile à la hauteur de la Servette-Poterie qui nécessitera un petit tronçon en mixte.

Il précise, suite à une question d'une commissaire, qu'il n'y aura pas de changement dans l'exploitation du RER Cornavin-La Plaine-Bellegarde, par rapport au tram. Si les deux tracés sont parallèles sur le tronçon Cornavin-Meyrin, il s'agit de moyens de transports fondamentalement différents et complémentaires, le tram assurant le transport des personnes sur des trajets plus courts.

M. Grasset précise que les rames du TCMC seront bidirectionnelles, ce qui évite de créer de grosses boucles aux extrémités des lignes.

### Discussion

Aucune audition supplémentaire n'est souhaitée. Aucun groupe ne souhaite non plus faire de déclaration sur cette demande de concession. Il est donc proposé de passer directement au vote.

### Vote

La proposition PR-202 est acceptée à l'unanimité.

La commission charge le commissaire de présenter son rapport (éventuellement oral) dans les meilleurs délais et pense que l'urgence devra être demandée pour éviter de perdre encore inutilement du temps.

### *PROJET DE RÉSOLUTION*

Vu l'article 7 de la loi sur le réseau des transports publics du 17 mars 1988;

vu la procédure d'enquête publique;

vu le plan d'assainissement de l'air du Conseil d'Etat;

vu le plan directeur de la Ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à préavis favorablement la demande de concession des Transports publics genevois pour le transport collectif Meyrin-CERN auprès des autorités fédérales;
- à intervenir auprès du Conseil d'Etat en faveur d'une réalisation de cette nouvelle branche de tramway dans les plus brefs délais;
- à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la réalisation des travaux incombant à la Ville de Genève et aux mesures d'accompagnement.

**M. Michel Ducret, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (R).** Je prends la parole très brièvement. Cette affaire traîne depuis un certain temps, puisque le délai de réponse de notre commune était au 9 avril 2002. Les autres communes ont répondu dans les délais, nous avons donc un retard sensible sur cette affaire qui, pourtant, nous concerne au premier chef. La commission de l'aménagement et de l'environnement en a été consciente; elle s'est saisie de l'affaire dès la fin du mois d'août et a immédiatement voté en première séance, à l'unanimité, cette proposition.

Il est clair qu'il s'agit là de la demande de concession et non pas de la demande d'autorisation de construire. Il n'y a pas de détail en ce qui concerne la construction, la réalisation, nous votons uniquement le principe même de la concession d'un tram entre Cornavin, Meyrin et le CERN. Cela est à prendre en compte dans votre décision.

Je vous rappelle que cette réalisation avait fait l'objet d'une pétition lancée par la CITRAP-Genève (Communauté d'intérêts pour les transports publics) en 1977, pétition qui avait été acceptée en janvier 1978 pratiquement par tout le Grand Conseil, sur la recommandation favorable du Conseil d'Etat. Voilà que nous serons bientôt en 2003 et que c'est seulement maintenant que la demande de concession est déposée! Je crois qu'il est plus que temps que cette réalisation voie le jour.

**M. Damien Sidler, rapporteur (Ve).** Je vais encore apporter quelques éléments à ce dossier. Cette ligne comporterait cinq arrêts aux endroits suivants: Cornavin-Monbrillant, rue de Lyon, rue de la Servette-Poterie, Vieusseux et Bouchet, qui serait le dernier arrêt situé en ville de Genève. On présume que cette ligne sera en site propre, sauf peut-être à la hauteur de la rue de la Servette-Poterie où l'espacement entre les immeubles existants ne permet pas de site propre. Il n'y aurait donc qu'un petit tronçon en mixte.

Il est prévu de construire le secteur ville en 2006 au plus tôt, ensuite de rattacher le tronçon jusqu'à Meyrin en 2007 et, enfin, le raccordement au CERN en 2008. Il n'y a eu aucun problème en commission concernant cette demande de concession. Je vous prie donc d'accepter cette résolution et de la renvoyer au Conseil administratif pour qu'il puisse l'adresser aux autorités fédérales à Berne.

#### *Premier débat*

**M. François Sottas (AdG/TP).** Monsieur le président, concernant cet objet, j'ai déposé hier sur votre bureau un projet d'amendement qui demande une ligne en site propre complet, contrairement à ce qui est proposé dans le rapport.

D'après la proposition, le projet est largement en site propre et, d'après le rapport, à la hauteur de la rue de la Servette-Poterie, il nécessite un petit tronçon en mixte. Il faudra alors nous expliquer ce qui est prévu le long de ce tronçon mixte, et pourquoi ce n'est pas un site propre complet.

Je sais qu'ici nous discutons d'une demande de concession, mais lors des débats concernant le tram à la rue de Lausanne ou aux Acacias, on nous a toujours

reproché de donner notre avis trop tard, une fois que les projets étaient déjà sous toit. Maintenant, on se retrouve avec un site partagé sur la rue de Lausanne et avec des carrefours litigieux sur la route des Acacias. Le personnel des Transports publics genevois n'a même pas pu être auditionné par la commission des travaux, mais de cela nous aurons l'occasion d'en reparler.

C'est pour cela que je vous demande maintenant d'amender cette résolution avec une quatrième invite qui dit ceci:

*Projet d'amendement*

«– à mettre tout en œuvre pour que cette ligne de tram soit en site propre complet.»

Je vous remercie de soutenir cet amendement.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Je remercie M. Sottas d'attirer l'attention du Conseil municipal au sujet du site propre. M. Michel Ducret, qui travaille beaucoup sur les problèmes d'aménagement, a dit qu'il ne s'agissait aujourd'hui que d'obtenir une concession. Il faut alors rappeler l'affaire de la rue de Lausanne. Dans cette salle, il y a eu un débat très intéressant; le Conseil administratif avait mandaté une personne pour négocier avec le Touring Club Suisse (TCS), avec l'Association pour les intérêts des cyclistes (Aspic), etc., pour essayer de résoudre tous les problèmes. Il y a eu un contre-projet où le tram était en site propre, mais celui-ci a été refusé par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Ce soir, si on ne prend pas position sur la nécessité de séparer le tram des voitures et d'essayer de juguler un peu les problèmes de la circulation, on va nous dire qu'on ne s'est pas exprimé lorsqu'on a approuvé la demande de concession fédérale.

En discutant avec certains conducteurs de tram des Transports publics genevois (TPG), j'ai appris qu'ils ont d'énormes craintes au sujet de la rue de Lausanne, car le tram partagera la voie des voitures en entrant en ville. Le Conseil municipal encourage les gens à utiliser les TPG pour se rendre au centre-ville, mais il faut que les transports publics soient performants. Actuellement, sur les lignes 4 et 1, avec les travaux, les utilisateurs des TPG sont mécontents, parce que les bus ont souvent un quart d'heure de retard. Discutez un peu avec les conducteurs, ils disent que cela devient infernal et qu'ils se font engueuler par les clients. Mais la haute hiérarchie, la direction, le conseil d'administration des TPG, eux, ne sont pas au courant!

Je pense qu'il faut apporter un soutien à l'amendement de M. Sottas, afin qu'on ne nous reproche pas de ne pas avoir attiré l'attention sur ce problème. Si on ne sépare pas le tram des transports privés le long de la rue de la Servette jusqu'à Balalexert, il y aura de très gros problèmes et ce sera trop tard!

Voilà, en tout cas, pour ma part, j'approuve l'amendement de M. Sottas et je le félicite d'avoir attiré notre attention sur ce problème.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, si la commune de Meyrin est tout autant intéressée que la commune de Genève à l'extension de cette ligne – puisque, comme vous l'avez vu, elle devrait aller jusqu'au CERN et, par conséquent, être très utile aux habitants de cette commune – cette réalisation touche pour une partie non négligeable notre municipalité s'agissant de la rue de la Servette.

Tout comme vous, Monsieur Sottas, le Conseil administratif souhaite privilégier partout où cela est possible le tram en site propre et je crois que celui qui vous parle a démontré qu'il était en faveur de ces solutions chaque fois que cela était possible. N'allez pas croire que nous n'avons pas évoqué la proposition que vous formulez; simplement, et comme vous le savez, à la hauteur de la rue de la Poterie, si l'on veut aménager un site propre avec une voie de circulation dans chaque sens, il faut abattre l'immeuble 40, rue de la Servette, parce que le gabarit de la rue est tel qu'on n'arrive pas à tout mettre.

Pour notre part, ce que nous souhaitons, c'est essayer de développer le réseau de tram sans chaque fois développer une guerre des transports qui, finalement, se traduit par des oppositions et des recours divers qui allongent de plusieurs années la procédure; vous avez tous à l'esprit l'exemple de la rue de Lausanne. Pour les Acacias, heureusement, et je dirai à l'initiative de la Ville de Genève, nous avons réussi avec le Conseil d'Etat et les différents intervenants à trouver un accord, ce qui fait que les travaux sont actuellement en cours et qu'il n'y a eu absolument aucune opposition ni recours dans ce dossier-là.

Aujourd'hui, nous ne traitons pas une demande d'autorisation de construire, mais, comme l'a dit M. Ducret, une demande de concession. Si nous devons, au départ, poser déjà comme condition sine qua non le site propre sur la totalité de la rue de la Servette, en sachant d'ores et déjà que le gabarit de cette rue nous en empêche à la hauteur de la rue de la Poterie, ce serait évidemment ouvrir la porte à un certain nombre d'oppositions et donc de retards dans l'avancement de ce dossier.

Si vous souhaitez, par manque de confiance éventuelle envers ceux qui vont traiter ce dossier, apporter un amendement aux travaux de la commission de

l'aménagement et de l'environnement, il faut alors parler de «favoriser dans la mesure du possible le site propre». Mais ne le posez pas comme une condition sine qua non, parce qu'on sait aujourd'hui que cela va être très difficile. Franchement, si la construction de cette ligne exigeait au préalable de démolir un immeuble, au demeurant de qualité – c'est un ancien immeuble que vous connaissez – nous aurions encore beaucoup plus de difficulté à faire passer nos projets.

Vous avez raison sur le fond, par rapport à la philosophie que vous défendez, mais dans le cas particulier, pour des raisons techniques bien précises, je vous demanderai de renoncer à cette exigence.

**M. Damien Sidler, rapporteur (Ve).** S'il est prévu de mettre un site mixte à la hauteur de la rue de la Poterie, comme M. Ferrazino nous l'a expliqué, c'est parce qu'un immeuble est décalé par rapport à l'alignement des immeubles du haut de la rue de la Servette et à celui des nouveaux immeubles situés dans la montée, et, pour l'instant, on ne peut rien faire. Il y a trois voies à cet endroit: une voie en descente pour le bus et deux voies pour la circulation automobile.

Nous, les Verts, pourrions accepter cet amendement en disant que, chouette, un site propre, cela veut dire supprimer une voie de circulation pour les voitures. Mais nous ne le ferons pas, parce que nous pensons que c'est le meilleur moyen de tout bloquer, et nous voulons que le tram circule dès 2006 sur ce tronçon-là. Nous nous contenterons donc d'un tronçon mixte sur 50 mètres, pas plus, et le jour où nous pourrions rectifier l'alignement par une nouvelle construction plus en retrait, à ce moment-là, nous pourrions envisager un site propre. Mais ce n'est simplement pas possible maintenant.

**M. Michel Ducret, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (R).** Il faut savoir que le long de cette ligne de tram il existe deux endroits où il n'est pas possible, dans l'immédiat en tout cas, de construire un site propre. Il s'agit du tronçon entre la sortie du passage de Montbrillant et le bas de la rue de la Servette: là c'est évident, il n'y aura pas de site propre; l'autre tronçon est à la hauteur de la rue de la Poterie, comme l'a relevé le Conseil administratif.

Pour le groupe radical, il est clair que la mise en site propre est plus qu'un vœu, c'est une demande. En ce sens, nous pourrions appuyer l'amendement de M. Sottas, mais nous souhaiterions que le libellé soit modifié dans le sens qu'a suggéré M. Ferrazino tout à l'heure.

Cela étant, je tiens tout de même à préciser qu'une solution existe à la hauteur de la rue de la Poterie; elle a été réalisée à Grenoble, on peut aller la voir, ça s'est

fait. On fait passer le trottoir dans la première rangée d'arcades de l'immeuble, c'est tout à fait pensable et c'est très sympathique. Cela permet de maintenir les voies de circulation et d'avoir le site propre sur toute la montée de la Servette, qui sera, effectivement, un endroit relativement fragile en termes d'exploitation. On peut régler le problème d'absence de site propre sur un court tronçon de ce genre avec ce qu'on appelle un «by pass», c'est-à-dire un feu préférentiel pour le tram juste avant cet obstacle; mais je vous rappelle qu'il s'agit de la montée: même si le tram a une excellente accélération à la montée grâce aux moteurs électriques, il n'en reste pas moins que cela demande beaucoup d'efforts que de remettre le véhicule en marche, s'il doit s'arrêter avant le plat où il y aura l'arrêt. Ce n'est donc pas très souhaitable que d'interrompre le site propre en haut de la montée, ce n'est pas une très bonne solution.

Nous souhaiterions effectivement, et là nous partageons totalement le point de vue de M. Sottas, qu'à cet endroit on trouve une solution un peu originale pour Genève, mais qui existe déjà ailleurs. C'est possible à condition de le vouloir et nous souhaiterions que cette solution soit mise tout de suite en place dans le projet et non après. Voilà le point de vue des radicaux.

**M. François Sottas** (AdG/TP). Ce projet d'amendement peut sembler un peu restrictif, mais je crois que des solutions existent. Nous avons quand même réussi à réduire le nombre d'immeubles et à les espacer suffisamment tout le long de la rue de la Servette, sauf sur cette parcelle. C'est un peu dommage que nous ayons été freinés dans cette extension.

Maintenant, effectivement, la solution proposée par M. Ducret pourrait être étudiée. Je ne sais pas si elle est faisable, parce que je n'ai pas vu, devant les deux immeubles en question, des arcades tout le long.

Il y a aussi une solution qui a déjà été proposée pour la rue de Lausanne, mais il faut avoir le courage politique de l'appliquer, car cela risque d'engendrer des oppositions. Il s'agit de mettre la rue de la Servette en sens interdit, s'il le faut. Puis, si on ne trouve vraiment pas de solution pour mettre le tram en site propre, eh bien, remettons une voie unique, comme cela nous n'aurons plus de problème: la voie unique, ce sera le développement à reculons des transports publics!

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Je suis assez surpris par la tournure des débats, car il s'agit ici d'une résolution, c'est-à-dire d'une simple déclaration du Conseil municipal, et c'est comme si la construction et l'aménagement des voies allaient se faire dans l'immédiat.

J'ai pensé que le conseiller administratif M. Ferrazino rappellerait les engagements qu'il avait pris concernant la rue de Lausanne. Il a mandaté M. Grobet, qui a négocié au nom du Conseil administratif, pour l'affaire des trottoirs. Mesdames et Messieurs, lorsque vous verrez la largeur des trottoirs à la rue de Lausanne et le nombre de personnes qui les utilisent, vous constaterez qu'ils sont beaucoup trop larges. Je pense qu'en prévoyant des trottoirs moins larges on aurait pu mettre le tram en site propre, ensuite la piste cyclable, puis les pistes pour les voitures et tout aurait bien joué. Eh bien, non, sous prétexte qu'on s'était décidé pour tel projet, personne ne voulait revenir en arrière. Cela a été écrit dans les journaux: on accusait la Ville de Genève d'être contre le département de M. Moutinot. Je pensais que M. Ferrazino rappellerait cela, mais non, il ne veut pas en parler.

Pour répondre à M. Michel Ducret, je ne sais pas s'il connaît bien le secteur de la rue de la Servette-Poterie, mais je rappellerai qu'il y a une piste montante et une piste descendante pour les bus. Ces pistes vont être occupées par le tram et les parcours pour les voitures vont rester à peu de chose près les mêmes. De par ma profession, je suis souvent passé à cet endroit avec des trolleybus et je peux vous dire que les voies de bus sont bien assez larges.

Certains l'ont dit: quand on recevra l'autorisation de construire, la participation de la Ville de Genève pour les égouts, les conduites, etc., on nous dira que c'est trop tard et qu'il fallait intervenir avant. Pour ma part, je n'arrive plus à suivre les débats: il s'agit d'une résolution pour attirer l'attention des responsables de cet aménagement et je ne sais pas ce qu'on fait ici si on ne peut pas attirer leur attention.

Je remercie M. Sottas pour son amendement. M. Sottas, avec les heures qu'il passe sur le réseau des transports publics, peut vous dire combien il a souffert dans les Rues-Basses à cause des vélos – c'est dommage que mon copain Deneys ne soit plus là, parce que je serais content de lui en parler. Je peux vous dire que si, de temps en temps, il n'y avait pas eu un rapide freinage, il y aurait eu un ou deux vélos de moins à Genève, et il aurait été dit que les conducteurs de tram conduisent comme des salauds! Voilà, il faut parler français. Une pétition a du reste été déposée au Grand Conseil pour attirer l'attention sur le fait que, justement, la mixité, c'était dangereux.

Mesdames et Messieurs, mettons les trams en site propre! Lorsque le tram sera en fonction à la rue de Lausanne, je suis sûr que des gens dans cette salle penseront qu'ils n'auraient pas dû voter ce type de construction. Parlez avec les conducteurs de tram: ils sont très mécontents de ce qui se construit à la rue de Lausanne. Malheureusement, ce sont ces derniers qui en subiront les conséquences. Et lorsque la RCT, à la direction générale des TPG, leur dira: «Pourquoi avez-vous deux minutes de retard?», ils rétorqueront qu'ils ne peuvent pas avan-

cer à cause des bouchons. De cela, personne n'en parle. Mais nous reparlerons certainement des trottoirs de six mètres de large à la rue de Lausanne...

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** J'avoue que je suis un peu perdue dans ce débat. En lisant le rapport PR-202 A de M. Sidler, tout me paraissait clair et évident. Maintenant, en entendant à la fois MM. Sottas et Ducret, qui, pourtant, siègent tous les deux à la commission de l'aménagement et de l'environnement – en tout cas lors du traitement de la PR-202 A – j'apprends que M. Sottas dépose un projet d'amendement, qui est soutenu par M. Ducret. J'avoue que, ne faisant pas partie de la commission de l'aménagement et de l'environnement et ne connaissant pas bien les dossiers liés à l'aménagement, j'ai de la peine à comprendre pourquoi ces débats-là n'ont pas eu lieu en commission. Pourquoi les a-t-on maintenant, en séance plénière?

Je sais, Monsieur le président, que vous ne pourrez pas me répondre, mais vous comprendrez que, pour moi, tout à coup c'est difficile – après avoir lu un rapport qui me semblait clair et limpide – de devoir me prononcer comme cela, un peu à la hussarde, sur des amendements qui sont peut-être intelligents, adéquats, mais qui posent quand même le problème de devoir peut-être faire sauter un immeuble. Pour nous, c'est difficile, en séance plénière, de trancher comme cela sur l'amendement proposé par M. Sottas. Si M. Ferrazino pouvait intervenir à nouveau, nous, Parti socialiste, ferions peut-être définitivement notre religion.

En l'état, au nom du Parti socialiste, je souhaitais dire que nous acceptons le projet de résolution proposé dans le rapport PR-202 A et que, ma foi, si sur cinquante mètres il y a un tronçon qui n'est pas en site propre, nous n'en ferons pas une maladie. En effet, au premier abord, nous voyons mal comment on pourrait démolir l'immeuble ou mettre des sens interdits pour permettre le site propre.

J'ai encore une dernière question. En lisant le rapport et en entendant les précédents orateurs, j'ai cru comprendre qu'il y avait urgence à préavis. Mais, si maintenant on doit discuter du site propre ou des sens interdits, j'avoue que, là aussi, il y a quelque chose qui ne joue pas au niveau de l'urgence. Si on suit la proposition de M. Lyon on devrait réétudier ce dossier: est-ce parce qu'en commission de l'aménagement et de l'environnement il a été mal ou pas assez étudié?

**M. Damien Sidler, rapporteur (Ve).** Je ne comprends pas très bien pour qui roule M. Sottas aujourd'hui. Monsieur Sottas, il y a vraiment un problème avec votre amendement, alors soit vous le retirez, soit vous acceptez qu'il prenne la

forme qu'a proposée M. Ferrazino. Sinon nous allons foncer dans un mur, un mur qui est un immeuble, Monsieur Sottas, et qui ne permet pas de site propre à cet endroit.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** (*Remarque de M. Sottas.*)  
Je veux bien vous faire une nouvelle proposition d'amendement, si c'est cela que vous souhaitez, Monsieur Sottas, mais je pensais que vous alliez la modifier vous-même; alors je vais la rédiger pendant que vous parlerez tout à l'heure.

Mesdames et Messieurs, je crois qu'on roule tous pour les TPG dans ce dossier. Faisons en sorte de bien nous comprendre. Nous essayons, je l'ai dit et je le répète, de favoriser le site propre partout où cela est possible. Pourquoi? Ce n'est pas une fixation, c'est simplement parce que, de cette manière, premièrement, il y a moins d'accidents et, deuxièmement, le tram va plus vite. Par conséquent, il est logique de créer des sites propres partout où l'on peut le faire. La route de Chêne que nous venons d'aménager le démontre: regardez comment le tram circule maintenant et souvenez-vous comment il circulait précédemment. Tout le monde est gagnant.

Avec la proposition PR-202, il est vrai que sur une certaine longueur, quelques dizaines de mètres, à la hauteur de la rue de la Poterie, dans la configuration actuelle et sans démolir un immeuble ou sans passer dans les arcades, il n'est pas possible de mettre le tram en site propre, et en même temps de faire en sorte qu'il y ait une piste montante et une piste descendante pour les voitures et des trottoirs pour les piétons. Par conséquent, comme cela n'est pas possible, nous avons accepté un tronçon en mixte à cet endroit, en accord avec l'Etat et avec les TPG. Vous savez que les uns et les autres essaient de développer les transports publics dans la même direction, c'est-à-dire des transports publics efficaces, et que si nous avons dû nous résoudre à accepter cela, c'est que, matériellement, ce n'était pas possible autrement.

M. Ducret nous dit aujourd'hui qu'on pourrait passer sous les arcades des immeubles, mais reste à démontrer la faisabilité d'une telle proposition. Je pense que ce n'est pas ici, en séance plénière, le lieu de débattre de ces questions techniques. Je réitère donc la proposition que j'ai formulée tout à l'heure – et je suis prêt à la mettre noir sur blanc – pour traduire l'esprit de l'intervention de M. Sottas en parlant de favoriser la possibilité de réaliser en site propre ce tronçon. Il s'agit de trouver une formule qui montre que nous souhaitons favoriser cette option-là dans la mesure du possible et pour autant que cela n'ait pas de conséquences trop lourdes. Comme cela, nous donnons un signe politique clair dans le cadre de ce projet de résolution, que l'on pourra alors voter à l'unanimité, comme cela a été le cas dans le cadre des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Monsieur Sottas, et j'en terminerai par là, j'ai été particulièrement heureux, et le Conseil administratif avec moi, de constater qu'à l'issue des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement vous étiez unanimes à soutenir cette extension. Pour ma part, je regretterais, et je ne serais certainement pas le seul, qu'à l'issue de ces débats cette belle unanimité disparaisse. Essayons donc, les uns et les autres, de faire des efforts pour nous rejoindre, car sur le fond nous sommes tous d'accord; à nous de trouver les mots permettant de le démontrer.

**M. François Sottas** (AdG/TP). Ma première information s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. Je ne fais plus partie de la commission de l'aménagement et de l'environnement depuis un certain temps et je n'ai pas participé aux travaux concernant la proposition PR-202. Je n'ai donc pas pu donner mon avis. Comme les autres personnes dans cette enceinte, j'ai reçu l'ordre du jour contenant le rapport PR-202 A et, ensuite, je l'ai étudié.

Par rapport à l'éventualité d'assouplir un peu mon amendement, sachez, Mesdames et Messieurs, que, d'abord, je suis un conducteur des TPG, solidaire avec mes collègues, et que c'est nous qui allons subir les conséquences de ce choix, ce ne sont pas les TPG. Il ne faut pas confondre les TPG et les conducteurs des TPG qui n'ont souvent rien à dire, on ne leur demande jamais leur avis sur les projets de développement des transports publics. En étant élu au Conseil municipal, j'ai la possibilité de faire valoir certaines choses. Je ne me gêne pas de le faire, c'est peut-être le seul moyen que j'ai actuellement de faire valoir l'avis des conducteurs de tram par rapport à ce problème.

Tout à l'heure, M. Ducret a dit que le site propre serait supprimé sur la rue de la Servette à hauteur de la rue de la Poterie, en montée. Monsieur Ferrazino, je vous attends à l'inauguration, nous ferons un arrêt en montée et lors du démarrage du tram nous verrons comment cela se passera. En plus, si c'est un jour d'automne et que les collaborateurs de M. Tornare auront planté quelques arbres, nous verrons comment le tram démarrera sur les feuilles mortes... Je vous garantis que ce n'est vraiment pas évident. De plus, on ne parle pas des pertes de temps que cela va engendrer. Les TPG seront, comme d'habitude, toujours en retard. Malheureusement, si on fait un projet qui ne permet pas de tenir un horaire, il ne faut pas s'en étonner plus tard, comme à la rue de Lausanne par exemple!

Maintenant, nous verrons avec les nouvelles motrices que les TPG devraient recevoir à la fin de l'année 2003, mais je crois, sauf erreur, qu'elles ne pourront pas desservir cette ligne, même si c'est dit dans la proposition. C'est un nouvel élément polémique! Ces nouvelles motrices, sur la rue du Stand, boucheront le quai de la Poste et la rue du Stand et on ne sait pas si l'arrêt pourra être maintenu. Donc les motrices bidirectionnelles ne fonctionneront certainement pas dans ce cas-là.

*Deuxième débat*

**Le président.** Je fais voter l'amendement de M. Sottas. C'est une invite supplémentaire que je vous lis: «– à mettre tout en œuvre pour que cette ligne de tram soit en site propre complet.»

*Mis aux voix, l'amendement de M. Sottas est refusé à une large majorité (quelques abstentions).*

**Le président.** Le bureau a aussi été saisi d'un amendement de la part du Conseil administratif, qui est une invite supplémentaire et qui dit ceci: «– à privilégier l'option du site propre dans la mesure du possible.»

*Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif est accepté à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).*

*Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).*

La résolution est ainsi conçue:

*RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à préavisser favorablement la demande de concession des Transports publics genevois pour le transport collectif Meyrin-CERN auprès des autorités fédérales;
- à intervenir auprès du Conseil d'Etat en faveur d'une réalisation de cette nouvelle branche de tramway dans les plus brefs délais;
- à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la réalisation des travaux incombant à la Ville de Genève et aux mesures d'accompagnement;
- à privilégier l'option du site propre dans la mesure du possible.

**6. Clause d'urgence sur le rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Retrait de l'autorisation d'agrandir le Restaurant L'Eléphant» (P-63 A)<sup>1</sup>.**

**M. Alain Gallet (Ve).** Mesdames et Messieurs, je prends la parole sur l'urgence. Ce rapport concerne un problème de proximité, près d'ici, tout près de la Maison de quartier de Plainpalais. Après une longue procédure que les habitants ont perdue devant le Tribunal administratif, les habitants de la rue Goetz-Monin, regroupés dans l'association «Les Passagers de la Tour», ont, en dernier recours, voulu alerter le Conseil municipal sur ce qui se tramait dans leur rue et, pour certains, dans leurs immeubles, à travers une pétition qu'ils ont déposée en urgence. La commission des pétitions a daigné traiter cette pétition également en urgence, avec le dépôt du rapport urgent de mon collègue Alain Marquet.

Entre temps, toujours en urgence, les travaux dans l'immeuble ont commencé. Dans un premier temps, les habitants ont réussi à faire stopper ces travaux car l'autorisation de transformation n'était pas affichée sur la porte et qu'il restait un doute quant à la validité de cette autorisation. La copie de l'autorisation est arrivée en urgence, par fax, directement du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) le samedi 28 septembre 2002 – il y a donc des fonctionnaires qui travaillent le samedi au DAEL, c'est intéressant! – et les travaux ont repris à la fin de la semaine dernière, incognito.

Si mes informations sont bonnes, M. Muller ainsi que M. Cavaleri, responsable de la Gérance immobilière municipale (GIM), sont allés faire un petit constat sur place.

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui les habitants sont dans l'expectative d'une décision quant à ce que veut faire le Conseil municipal de la pétition qu'ils ont déposée. Il me semble donc que c'est urgent de traiter cette pétition pour savoir ce que le Conseil municipal veut maintenant, tout de suite, avant que les travaux soient terminés et que cela soit véritablement trop tard.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Le Parti socialiste ne soutiendra pas cette urgence. En effet, nous ne pensons pas qu'il y ait urgence, ce d'autant que nous avons déjà beaucoup de peine à arriver au bout de notre ordre du jour, qui est sans cesse modifié, parfois pour de très bonnes raisons et parfois pour des raisons qui nous semblent un peu moins légitimes. Ici, la raison évoquée ne nous semble pas assez forte pour justifier une urgence, une modification de notre ordre du jour, et encore moins un très long débat sur ce point-là.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Commission, 6722.

J'ai une remarque personnelle à faire. Je sais que nous, Conseil municipal, avons la compétence de modifier notre ordre du jour, mais si, en plus, des personnes extérieures au Conseil municipal commencent à nous envoyer des lettres pour que nous modifiions notre ordre du jour, ce dernier va exploser. Je ne sais pas comment nous ferons pour qu'il y ait un minimum de cohérence dans le traitement des points. Donc non, nous ne soutiendrons pas cette urgence.

**Le président.** Je suis d'accord avec vous, Madame Salerno.

**M. Alain Fischer (R).** Le groupe radical refusera l'urgence étant donné l'ordre du jour que nous avons. Si nous commençons à nouveau à faire des méli-mélos dans notre ordre du jour, je pense qu'à la fin de la législature nous friserons les 200 points et que nous battons le record du Grand Conseil dans la course aux points! Le groupe radical refusera donc l'urgence.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Qu'il y ait un débat de fond sur le sujet, cela paraît probablement pertinent. Par contre, à partir du moment où les pétitionnaires ont préalablement épuisé l'ensemble des voies juridiques, on ne voit pas où peut résider l'urgence dans la mesure où, de toute façon, nous n'avons pas le pouvoir d'intervenir auprès du DAEL vis-à-vis d'une autorisation de construire qui est maintenant en force.

Donc l'urgence, au fond, il n'y en a pas, par contre nous aurons un débat en temps utile bien sûr.

*Mise aux voix, la clause d'urgence du rapport est refusée à la majorité (quelques abstentions).*

## 7. Motion de M<sup>me</sup> Alexandra Rys et M. Robert Pattaroni: «Pour une place Grenus enfin rendue à la population» (M-295)<sup>1</sup>.

### *PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- une large majorité du Conseil municipal entend rendre la place Grenus aux piétons;
- cette piétonisation ne doit se faire au détriment ni des activités du quartier ni des différents types de population qui y résident aujourd'hui;
- le grand magasin Manor (anciennement Placette) et son garage souterrain sont une institution du quartier et qu'il n'est pas question, ne serait-ce que pour des raisons juridiques, de remettre leur présence en cause;
- de nombreuses places de stationnement en surface vont prochainement être supprimées, 135 si l'on compte les seules places des squares Pradier et Chantepoulet;
- la desserte du quartier, tant pour les habitants que pour les commerces, ne saurait souffrir une diminution nette du nombre de places de stationnement;
- la réorganisation du quartier achoppe principalement sur l'emplacement futur des trémies d'accès au parking de Grenus,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- étudier une variante pour le déplacement des trémies du garage souterrain de Grenus, avec deux trémies distinctes pour l'entrée et la sortie de véhicules;
- étudier un agrandissement du garage souterrain de Manor pour compenser en totalité les places de stationnement supprimées en surface;
- informer le Conseil municipal sur l'évolution de ses négociations avec la société Prima SA en vue de placer le garage souterrain de Manor sous le régime des garages collectifs, selon la résolution de la proposition PR-469, amendée et votée par le Conseil municipal le 10 octobre 2000.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Les conseillers municipaux se rappelleront que la réhabilitation de la place Grenus, que d'aucuns appellent de leurs vœux, a fait l'objet d'un certain nombre d'études et de réflexions au sein de la commission ad hoc Saint-Gervais. Il nous est apparu toutefois qu'on n'avait pas abouti à des solutions très satisfaisantes et qu'un certain nombre d'études assez précises pouvaient encore être menées, en particulier le déplacement des trémies du garage souterrain de Grenus. Nous pensons qu'il est tout à fait faisable d'avoir deux trémies distinctes pour l'entrée et la sortie des véhicules.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6283.

Nous pensons qu'il faut également étudier l'agrandissement du garage souterrain du grand magasin qui est sur cette place et que l'agrandissement doit servir à compenser, en totalité, les places qui seront supprimées en surface, comme cela nous a été annoncé il y a déjà un certain temps. C'est un quartier d'habitation, on le sait, et il est indispensable que les gens qui y vivent puissent trouver un endroit pour garer leur voiture le soir ou dans la journée.

Enfin, nous savons que le magistrat est très actif, en tout cas était très actif sur le dossier et nous aimerions savoir comment évoluent les négociations avec la société Prima SA, en vue de placer le garage souterrain de cette grande surface sous le régime des garages collectifs, point qui avait d'ailleurs été discuté et accepté par le Conseil municipal.

#### *Préconsultation*

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je prendrai la parole brièvement. Tout d'abord, et vous l'avez relevé vous-même, le Conseil municipal a déjà largement débattu de la question, par le biais de la proposition PR-469 A/B/C/D.

Je vais quand même vous rappeler, d'autres le feront certainement après moi, que la proposition PR-469 était une proposition de l'ancien Conseil administratif, donc avant 1999, qui vous proposait d'aller dans le sens inverse de celui que vous souhaitez aujourd'hui, c'est-à-dire d'augmenter la capacité du parking du magasin Manor. La réponse du Conseil municipal, après une année de travaux au sein de la commission ad hoc Saint-Gervais, était qu'il n'était pas question d'augmenter la capacité du parking de Saint-Gervais; par contre, il convenait de poursuivre l'étude pour supprimer un certain nombre de places sur voirie dans le quartier et trouver une solution, comme le bureau d'ingénieurs que nous avons mandaté le laissait entrevoir, permettant de combler cette diminution quantitative par une meilleure gestion qualitative. Cela est parfaitement possible, notamment par l'instauration d'une zone bleue, comme nous la connaissons dans certains quartiers. Les techniciens nous l'ont démontré.

Aujourd'hui, vous venez nous demander d'aller en sens inverse, c'est-à-dire de poursuivre la réflexion que vous avez, à mon avis et à juste titre, de manière légitime refusée il y a plus d'une année de cela.

Puis vous nous dites une deuxième chose, c'est qu'il faudrait, non pas une trémie d'accès et de sortie unique, mais deux trémies. Je ne vois pas pourquoi il faudrait trouver un peu partout la ville de Genève pour permettre à des voitures de s'engouffrer et de sortir des parkings, cela d'autant plus que démonstration est

faite aujourd'hui, après de nombreuses années, que la trémie unique qui se trouve sur la place Grenus est suffisante, même si tout le monde est d'accord pour dire qu'elle n'est pas bien située.

Je peux vous dire, Madame Rys, que le Conseil administratif a adopté, pas plus tard que ce matin, une proposition de crédit qui va vous être soumise dès le mois de novembre, dès votre prochaine séance plénière. Cette proposition de crédit vise justement ce fameux crédit d'étude que nous nous étions engagés à vous présenter. Nous avons fait procéder aux études de faisabilité par des bureaux d'ingénieurs et nous avons une solution qui permet précisément de répondre, non pas à la motion M-295 du Parti démocrate-chrétien qui veut augmenter les places de parc, qui veut faire des trous un peu partout dans le quartier de Saint-Gervais, mais à la demande de la majorité du Conseil municipal. Cette solution permet, premièrement, de restituer le caractère piétonnier de la place Saint-Gervais en tenant compte du lieu, de son aspect historique et de la qualité de cette place et, deuxièmement, de créer une autre trémie du côté de la rue du Cendrier, qui mène, en passant sous les immeubles qui ont été rénovés à la rue Rousseau, au parking actuel du magasin Manor.

Voilà donc le projet que nous nous réjouissons de pouvoir vous présenter. Si je disais tout à l'heure que je serais bref, c'est que, précisément, nous répondons par anticipation à la motion, mais nous répondons dans le sens opposé de ce qui est souhaité par le groupe démocrate-chrétien.

Aussi, pour ne pas faire deux fois ce débat, soit vous avez la sagesse de retirer cette motion, soit le Conseil municipal en fera ce qu'il souhaite. Mais je peux d'ores et déjà vous confirmer que vous serez saisis d'une proposition concrète de crédit qui nous permettra d'avancer dans cette étude et de rendre enfin à ce quartier de Saint-Gervais l'aspect qu'il mérite depuis longtemps. Nous pourrons rendre son caractère piétonnier à la place Grenus et répondre à une attente légitime des habitants par rapport à la rue Rousseau, à la rue Lissignol, à la rue des Etuves, par rapport à l'ensemble de ces rues qui, aujourd'hui, souffrent malheureusement du peu de mesures qui ont été prises concernant la circulation, anarchique dans ce quartier.

Sans parler de solution miracle, nous avons une solution, je peux vous le dire, qui permettra de rendre à ce quartier la qualité qu'il a malheureusement perdue.

**M. Alain Dupraz** (AdG/TP). Je n'ai plus grand-chose à dire après avoir entendu le magistrat Christian Ferrazino. Je tiens juste à vous faire remarquer que cette motion a un titre manifestement mensonger – ce n'est pas beau pour des

chrétiens! – puisque, quand on lit la motion, on constate que ce que vous, Parti démocrate-chrétien, voulez, c'est l'agrandissement du parking. C'est uniquement cela qui vous préoccupe.

**M. Roberto Brogini** (Ve). On peut s'étonner de cette motion du Parti démocrate-chrétien, qui avait pu s'exprimer largement dans le rapport de minorité sur la proposition PR-469 qu'il avait déposé. Le Parti démocrate-chrétien s'était exprimé devant le Conseil municipal, mais celui-ci n'avait pas suivi son opinion et maintenant ce parti revient à la charge...

Madame Rys, vous dites qu'il faut que les habitants du quartier de Saint-Gervais puissent garer leur voiture. Je vous signalerai qu'à Saint-Gervais, contrairement aux autres quartiers de Genève, la proportion d'automobiles est de une voiture pour quatre habitants, alors que dans le reste du canton elle est de une pour deux. A Saint-Gervais, il existe des équipements qui sont la gare et les transports publics et un certain nombre de personnes trouvent beaucoup plus intelligent et plus agréable d'utiliser les transports en commun. La démonstration est faite que, lorsqu'il y a des équipements publics de transports en commun, les gens peuvent renoncer à leur automobile.

Hier soir, M. Bonny nous parlait de l'initiative pour le libre choix du mode de transport. J'ai repris les chiffres. Sur dix-sept arrondissements à Genève, dix ont refusé cette initiative IN-114. Ce sont les arrondissements suivants: Pâquis, Saint-Gervais, Prairie, Délices, Cluse-Roseraie, Acacias, Mail-Jonction, Servette-Grand-Pré, Saint-Jean, Cromptes-Vidollet et Vieusseux. Ces quartiers sont les plus sinistrés de notre cité, ils se situent dans l'hypercentre, alors que les quartiers qui ont accepté l'initiative sont des quartiers qui sont déjà privilégiés, qui ont déjà des zones 30 km/h, qui ont suffisamment d'espace. Les quartiers denses du centre-ville refusent bien sûr ce type d'initiative et on a déjà pu le constater à d'autres occasions.

Au début de cette année, le 15 janvier 2002, le Conseil municipal a accepté la pétition P-52 A intitulée «Flâner à Saint-Gervais». Mais visiblement, chez vous, les démocrates-chrétiens, la mémoire est assez courte. En effet, concernant le taux d'engorgement du quartier de Saint-Gervais, vous devriez savoir, Madame Rys et Monsieur Pattaroni, auteurs de cette motion, qu'actuellement dans le quartier de Saint-Gervais, selon l'étude menée par la maison Transitec, entre 15 h et 16 h, 66% des véhicules sont garés illégalement. Voulez-vous alors favoriser l'illégalité? De la part de chrétiens, je m'en étonne. D'autre part, il faut savoir que Saint-Gervais va être le dernier quartier où on peut circuler à 50 km/h. Dans tous les autres quartiers, soit il y a un projet d'instaurer le 30 km/h, soit le 30 km/h est déjà appliqué.

Il faut penser à Saint-Gervais et je suis fort ravi de savoir que, ce matin, le Conseil administratif a pris une décision allant dans ce sens. Dans la résolution qui a été adoptée par le Conseil municipal le 10 octobre 2000, suite à de longs travaux de la commission ad hoc Saint-Gervais – prenez la page 33 de la proposition PR-469 A/B/C/D – le Conseil municipal invitait le Conseil administratif: «– à prendre toutes les dispositions nécessaires pour rendre la place Grenus aux piétons; – à intervenir auprès du bénéficiaire du garage actuel (Prima SA) pour que celui-ci soit placé sous le régime des garages collectifs jusqu’à l’échéance de la convention liant la Ville de Genève et Prima SA des 18 décembre 1964 et 2 juillet 1965 (elle arrive à échéance en 2054); – à prendre des mesures concrètes afin d’empêcher le stationnement illicite et le trafic de transit; – à présenter une demande de crédit pour le déplacement des trémies actuelles, dans les meilleurs délais.»

Deux ans après, suite à des études qui ont été faites par les services du Conseil administratif et par d’autres ingénieurs qui ont pu être mandatés, un projet va nous être présenté, M. Ferrazino nous l’a annoncé. Mais vous, vous voulez encore mettre des parkings dans l’hypercentre, alors que la population a dit non. Vous savez que la population a dit non au parking de la place Neuve, vous savez que la population ne veut plus de parkings au centre-ville.

Nous avons suffisamment de parkings dans le quartier de Saint-Gervais et je vais vous les citer: les parkings du Seujet, de Cornavin, des Alpes, des Cygnes, de Prima SA, qui est situé dans l’hypercentre et qui crée des bouchons – tous les samedis, c’est l’enfer à Saint-Gervais – et vous en voulez encore, vous voulez encore attirer des voitures au centre-ville, alors que nous sommes en train de créer des lignes de tramway pour justement transporter les gens au centre-ville. Votre politique est totalement irresponsable!

**M. Jean-Louis Fazio (S).** Mon intervention sera brève sur cette motion, parce qu’elle ne mérite pas qu’on s’y étende.

Nous, les socialistes, sommes heureux d’apprendre ce soir que M. le conseiller administratif Christian Ferrazino viendra lors de la prochaine séance avec un projet de crédit pour l’étude du quartier. Nous refuserons donc la motion M-295.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Le groupe libéral se félicite qu’intervienne soudainement, en fin de législature, un peu de bon sens à l’égard du quartier de Saint-Gervais. L’Entente rappelle au Conseil municipal qu’elle était radicalement opposée au projet de résolution auquel il est fait référence, par la bouche de

M. Broggin, non pas parce que nous voulions plus d'automobiles ou plus de parkings, mais pour le motif évident que le quartier de Saint-Gervais a une vocation certaine à être une zone totalement piétonnière.

Nous apprenons aujourd'hui de manière très incidente que, malgré le vote du Conseil municipal qui avait prévu une zone mixte, nous arrivons enfin à une zone piétonnière à Saint-Gervais. A ce titre, nous félicitons le magistrat de ne pas avoir entendu sa majorité, mais, bien au contraire, d'avoir porté son regard sur sa droite et d'avoir entendu le cri du cœur de la minorité à l'égard de Saint-Gervais. Encore que je me méfie: pour savoir si cette proposition va vraiment aussi largement qu'il a été exposé par le magistrat dans le sens de notre position de minorité, nous attendrons de lire complètement sa proposition.

Pour le surplus, la motion du groupe démocrate-chrétien va dans le bon sens, parce que qui parle de suppression totale du trafic automobile doit évidemment supprimer le parking en surface. Or, la proposition sous-jacente du magistrat qui nous dit qu'il s'agit de mieux gérer les places de parc en installant notamment des zones bleues est une proposition qui est de nouveau embarrassante et ambiguë, puisque, en même temps, le magistrat nous disait que c'était bien une zone piétonnière qu'il entendait mettre en place dans ce secteur. Donc, soit c'est une zone piétonnière et, dans ces conditions, il s'agit de compenser les places de parc, soit ce n'est pas une zone piétonnière, auquel cas, une fois de plus, nous faisons fausse route.

De notre côté, nous nous battons jusqu'à notre dernier souffle si besoin était pour que cette zone soit véritablement une zone piétonnière. Il va de soi qu'il y a lieu d'aller, en tout cas tant que nous n'avons pas lu la proposition du magistrat, dans le sens de la motion M-295 et je vous invite, si tant est que vous êtes fermement opposés aux automobiles et aux parkings gênants, à vous rejoindre derrière la motion de M<sup>me</sup> Rys et de M. Pattaroni, qui a le mérite de permettre la suppression visuelle aussi bien des automobiles que des parkings dans un quartier qui, sans aucun doute, le mérite bien.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Nous sommes très heureux d'entendre qu'une proposition du Conseil administratif va arriver. Nous disons franchement que, n'ayant plus eu de nouvelles depuis longtemps au sujet de ce projet qui semblait tenir à cœur au Conseil administratif, nous nous sommes dit qu'il fallait quand même faire un geste fort, qu'on ne pouvait pas se contenter d'une question orale, qu'une motion aurait plus d'effets pour la discussion. Le but, de ce point de vue, est atteint; quand la démocratie est vivante, c'est toujours un bon point.

Je rends hommage à M. Broggin, qui est toujours bien informé: heureusement pour nous, ce que nous proposons là n'est pas une invention récente, à but

électorale, mais, comme l'a très bien relevé M. Broggin, c'est exactement ce que nous avons proposé à l'époque. Comme nous avons été battus, certes, mais que nous n'avons rien vu de nouveau jusqu'à tout à l'heure, nous nous sommes dit que c'était le moment de reprendre la discussion.

Monsieur le président, vous savez très bien que beaucoup de causes ont dû passer plusieurs fois devant le peuple avant d'être acceptées, et ce n'est pas parce qu'on a été minoritaire une fois que, si on est convaincu de l'idée, on ne peut pas revenir.

Vous savez fort bien, tous ici, que le magasin Manor, anciennement Placette, est un magasin extrêmement populaire comme il n'y en a probablement pas beaucoup à Genève au centre-ville. S'il y a cinq magasins très populaires au centre-ville, c'est beaucoup. Comme on considère que les clients doivent continuer d'y accéder en voiture, personne du côté de l'Alternative n'a osé dire qu'il fallait supprimer le parking, même du côté des Verts les plus audacieux, et comme on doit aussi admettre que le magasin doit recevoir les livraisons, on ne va jamais réussir à faire l'îlot idéal piétonnier auquel on peut tous rêver. Il y aura donc de toute façon un compromis. Faire accéder l'ensemble des véhicules par la rue du Cendrier – nous connaissons tous cette rue – c'est accepter que la circulation prenne de l'ampleur, et si du côté de la place Grenus – qui sera fermée, on s'en réjouit tous – on pourra boire tranquillement un café au soleil, dans d'autres rues cela sera beaucoup plus compliqué. Il n'y aura donc pas de miracle. En l'occurrence nous avons osé redire ce qui nous paraissait logique. Si la proposition de M. Ferrazino répond aux attentes, nous serons les premiers à la voter.

Je tiens à terminer en disant un mot sur les places de stationnement, parce que certains nous prêtent de mauvaises intentions. Nous avons dit clairement que c'était pour permettre aux habitants qui ont une voiture de se parquer. Malgré tout, un ménage sur quatre possède une voiture et vous savez fort bien qu'on ne peut pas garer à cet endroit et que ceux qui ont cette malheureuse voiture doivent aller à des centaines de mètres pour la garer. Dans la mesure où le chantier sera ouvert, réserver aux habitants des places de stationnement, qui sont actuellement en surface et qui seront en sous-sol, nous semblait logique. Et cela dans l'intérêt des habitants et pas à cause d'une certaine idéologie quant à la manière de circuler. Une fois de plus, c'est pour répondre à la population «d'en bas», comme je le disais hier, que nous faisons cette proposition. Mais je sais que ce genre de proposition, lorsqu'elle vient d'un parti comme le nôtre, n'est pas toujours bien vue, parce que, en général, s'agissant de répondre aux besoins de la population «d'en bas», ce sont plutôt d'autres partis qui veulent s'arroger cette prérogative!

**M. Bruno Martinelli** (AdG/SI). Notre groupe refusera cette motion. Après l'intervention de M. Ferrazino et celle de M. Broggin, je n'ai plus grand-chose à

ajouter. Effectivement, cela n'a pas beaucoup de sens d'investir des millions et des millions de francs pour se doter de transports publics, qui sont une alternative aux transports individuels, et de continuer à investir dans l'infrastructure pour les voitures au centre-ville.

A part cela, dans les considérants je lis avec un certain amusement que le garage souterrain serait une institution du quartier. J'en avais entendu de toutes les couleurs, mais qu'un garage souterrain soit une institution, je trouve qu'on pousse le bouchon un peu loin!

Quant aux soucis de la Placette – ou Manor, selon comment on veut l'appeler – pour ma part, je ne m'en ferais pas beaucoup. N'oublions pas qu'une fois que tout le réseau des transports publics sera terminé, cet endroit, du point de vue commercial, va se retrouver dans un carrefour, s'agissant des lignes de transports publics, des plus privilégié, une véritable aubaine. Depuis n'importe quel coin de l'agglomération urbaine, on pourra rejoindre cet endroit de manière pratiquement directe, avec le tram. Personnellement, je ne me ferais donc pas de soucis pour les commerçants; je crois d'ailleurs qu'ils savent bien calculer et qu'eux non plus ne se font pas de soucis.

**M. Alain Dupraz** (AdG/TP). Comme la motion M-295 est très importante, pour savoir qui accepte et qui refuse l'agrandissement du garage souterrain, je demande l'appel nominal sur ce vote.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Personne dans cette enceinte n'ose dire qu'il faut fermer le parking souterrain de la Placette. Pourtant, après les grands discours qui viennent d'être développés pour dire que ce n'est pas le moment de permettre l'accès aux voitures, il faudrait aller jusqu'au bout et être honnêtes avec ce que vous proclamez. Si vous dites qu'il ne faut plus de voitures dans ce quartier, en tout cas pas de voitures qui viennent de l'extérieur, alors fermez le parking souterrain de ce magasin populaire, et vous verrez, s'il y a une votation, ce que le peuple en pense – moi je sais ce qu'il en pense. Sinon, ne dites plus qu'il est impossible de permettre aux habitants qui, actuellement, peuvent stationner en surface, de stationner dessous. C'est cela, l'affaire et du point de vue de la contradiction, il y a de quoi étudier la question...

**M. Alain Fischer** (R). Je prends la parole pour rappeler que tous les habitants de l'hypercentre ne sont pas contre les parkings souterrains, au contraire. L'autre jour, lors d'une séance de commission, nous avons entendu un habitant des Eaux-Vives qui demandait que le parking de Pré-l'Évêque soit remis sur le métier. A

mon avis, ce parking est quand même situé dans un quartier qui fait partie de l'hypercentre... Cela, c'était pour dire que les habitants ne sont pas tous contre les parkings.

Le groupe radical n'est pas entièrement contre la motion M-295, mais il trouve qu'elle a un goût de réchauffé, voire de brûlé, depuis le temps qu'on en parle. Après les courriers qu'on a déjà reçus, les propositions diverses de tout le monde, même de Maus Frères SA dont chaque conseiller municipal a reçu un courrier, il y a quelques mois, voire plus d'une année, disant que la discussion était close, on remet donc à nouveau cet ouvrage sur le métier.

Il faudra bien un jour régler par un biais ou un autre le problème du quartier de Saint-Gervais, Monsieur Ferrazino, car, comme dit M. Broggin, il devient invivable. C'est pour cela que nous vous proposons d'envoyer cette motion à la commission ad hoc Saint-Gervais, avec la proposition du Conseil administratif qui va être faite. Nous pourrions rediscuter de cette motion et de tout ce qui l'entoure, peut-être d'une zone 30 km/h. Monsieur Broggin, si je me souviens bien des règlements sur la circulation, il faut prouver qu'une zone 30 km/h est utile. Or, aujourd'hui, beaucoup de véhicules dépassent rarement les 20 km/h dans cette zone; donc, en théorie, selon la loi, la zone 30 km/h n'est pas nécessaire.

Il est vrai que des parkings de proximité favoriseraient la zone piétonne dans le quartier de Saint-Gervais, mais avec certains bémols, avec un accès facile comme dans toutes les zones piétonnes qui se respectent. Je me souviens d'être allé à Aix-les-Bains et d'avoir vu, sous une magnifique zone piétonne, énormément de parkings. Vous pouvez aller à Thonon-les-Bains, dans d'autres villes: les zones piétonnes sont remplies de petits parkings souterrains, qui ne sont pas gênants puisqu'ils sont bien aménagés en surface.

Nous vous proposons de renvoyer la motion M-295 à la commission ad hoc Saint-Gervais pour de plus amples discussions.

**M. Roberto Broggin** (Ve). Il paraît que personne dans cette enceinte n'ose dire qu'il faut fermer le parking souterrain de Manor. Moi, je vous le dis, Monsieur Pattaroni...

**Le président.** Monsieur Broggin, veuillez vous adresser au président, s'il vous plaît.

*M. Roberto Broggin.* Monsieur le président, je vous le dis, il faut fermer ce parking. Mais une convention existe liant la Ville de Genève à Prima SA. Cette

convention, Monsieur Pattaroni, vous l'avez lue, parce que vous étiez membre de la commission ad hoc Saint-Gervais. Je vais vous relire un extrait de l'article 9: «Ce parking souterrain sera tant public que privé.» Ce qui n'est plus le cas actuellement. Lorsque le Conseil municipal, en 1963, avait voté l'octroi de cette concession, il s'agissait alors d'un parking de 200 places; maintenant il y a 320 places. L'article 10 précise que «la présente convention est conclue pour une durée de nonante ans, toutefois Prima SA ou ses ayants droit éventuels devront supporter en tout temps et sans indemnité toutes modifications à la rampe d'accès décidées par la Ville de Genève et dictées par des raisons d'utilité publique». De cela, il faut en être absolument conscient.

Pas plus tard qu'hier soir une assemblée générale se tenait dans le quartier de Saint-Gervais qui réunissait deux associations: le Collectif de Saint-Gervais et les Habitants associés de Saint-Gervais; cette dernière existe depuis vingt-six ans. Ces deux associations revendiquent la fermeture de la rue des Etuves et demandent que des solutions soient étudiées. Il y a eu de nombreuses pétitions, de nombreuses interventions auprès des différents magistrats et, maintenant, vous arrivez, comme un cheveu dans la soupe, pour nous proposer un agrandissement du parking. Ce n'est pas raisonnable!

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** On croit rêver quand on entend parler M. Brogginini... (*Remarque et rires.*)

Cela vous fait rire, Monsieur Brogginini, moi ça m'énerve! Je crois que vous feriez bien d'écouter ce que je vais vous dire. Fermons le parking de la place Grenus, fermons tous les autres parkings et n'en construisons plus. Tuons le tissu économique de cette ville et vous me direz, Monsieur Brogginini, comment financer toutes les actions sociales que M. Tornare mène, tous les aménagements que M. Ferrazino fait, tout ce que M. Muller essaie de faire avec son budget, ainsi que l'action culturelle de M. Vaissade. Quand il n'y aura plus de tissu économique, quand il y aura une croissance zéro, quand il n'y aura plus rien, vous me direz alors comment mener tout cela. Monsieur Brogginini, vous allez me l'expliquer, parce que je suis très intéressée de vous entendre.

*M. Roberto Brogginini (Ve).* Je vous l'expliquerai!

*M<sup>me</sup> Michèle Ducret.* Oui, mais pas ici! Devant ce tas de sottises que nous venons d'entendre, ces balivernes, notre groupe voudrait que la motion M-295 soit renvoyée au Conseil administratif plutôt qu'à la commission ad hoc Saint-Gervais. Le Conseil administratif, dans sa grande sagesse, en fera ce qu'il doit en faire.

**M. Damien Sidler** (Ve). M<sup>me</sup> Ducret vient de nous dire des choses qui sont extraordinaires, comme si le tissu économique genevois s'appuyait sur l'essor de la voiture dans l'hypercentre. C'est n'importe quoi! Nous avons encore entendu ce discours hier soir, ou avant-hier soir, de la part de M. Muller.

Effectivement, on nous accuse de mener une politique qui pose des problèmes; mais je rappellerai que, si des banques s'en vont sur le territoire d'autres communes, on apprend aujourd'hui dans le journal qu'il y a d'autres banques privées qui viennent à Genève. Voilà, les temps changent, il y a une nouvelle répartition des activités et je pense que ceux qui viennent et qui s'intéressent au centre-ville vont vivre avec les temps qui s'annoncent, c'est-à-dire des temps sans voiture. Cela, je crois que c'est clair pour la majorité de ce plénum.

**Le président.** Nous allons procéder au vote. Dans un premier temps, nous votons la prise en considération de la motion. Si celle-ci est acceptée, nous voterons ensuite le renvoi à la commission ad hoc Saint-Gervais. Monsieur Dupraz, vous avez demandé le vote à l'appel nominal, êtes-vous suivi? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Bien, nous allons procéder à l'appel nominal.

*Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la motion est refusée par 33 oui contre 29 non.*

*Ont voté non (33):*

M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M. Roberto Broggin (Ve), M<sup>me</sup> Monique Cahannes (S), M<sup>me</sup> Eustacia Cortorreal (AdG/TP), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M<sup>me</sup> Fatiha Eberle (AdG/SI), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jacques François (AdG/SI), M. Alain Gallet (Ve), M<sup>me</sup> Monique Guignard (AdG/TP), M<sup>me</sup> Liliane Johner (AdG/TP), M. Roman Juon (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M<sup>me</sup> Ruth Lanz (AdG/SI), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Alain Marquet (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M<sup>me</sup> Christina Matthey (Ve), M. Jacques Mino (AdG/SI), M<sup>me</sup> Isabel Nerny (AdG/SI), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Luc Renevey (AdG/TP), M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S), M. Damien Sidler (Ve), M. François Sottas (AdG/TP), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AdG/TP), M. Patrice Zurcher (AdG/SI).

*Ont voté oui (29):*

M. Michel Anchieri (L), M. Didier Bonny (DC), M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Sacha Ding (L), M. Guy

Dossan (R), M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R), M. Michel Ducret (R), M. Jacques Finet (DC), M. Alain Fischer (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M<sup>me</sup> Micheline Gioiosa (L), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Harmann (L), M. François Henry (L), M. André Kaplun (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Bernard Lescaze (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (17):*

M. Georges Breguet (Ve), M<sup>me</sup> Barbara Cramer (L), M. Gérard Deshusses (S), M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon (DC), M. André Fischer (DC), M<sup>me</sup> Sophie Fischer (L), M. René Grand (S), M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan (Ve), M. Guy Jousson (AdG/TP), M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S), M. Pierre Maudet (R), M<sup>me</sup> Melissa Rebetez (S), M<sup>me</sup> Bérengère Rosset (L), M. Guy Savary (DC), M. Daniel Sormanni (S), M<sup>me</sup> Marie Vanek (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

*Présidence:*

M. Alain Comte (AdG/TP), président, n'a pas voté.

**Le président.** Monsieur Fischer, vous avez la parole.

**M. Alain Fischer** (R). Je voudrais bien que, à partir de ce jour, le règlement soit appliqué. Lundi soir 7 octobre, nous nous sommes tous engueulés – excusez-moi du terme – au sujet de l'application du règlement et d'un amendement à la motion M-288 concernant Sécheron que plusieurs partis voulaient transformer en motion préjudicielle.

Ce soir, nous avons voté la prise en considération de cette motion à l'appel nominal, mais, Monsieur le président, nous n'avons pas vu si l'appel nominal était soutenu par le groupe Parti du travail et Progressistes... (*Protestations.*) Je crois en tout cas que 90% de l'assemblée ne l'a pas vu. Je voudrais donc que, dorénavant, on soit plus attentif au règlement. Je vous remercie.

**Le président.** Le groupe avait levé la main, Monsieur Fischer!

8. Motion de M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Alice Ecuillon, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jacques Finet, André Fischer, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Guy Savary: «Pour la création d'un poste de délégué communal à la prévention» (M-296)<sup>1</sup>.

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la prévention est l'affaire de tous, qu'elle ne concerne pas que la police ou les centres sociaux mais aussi les citoyennes et citoyens, les associations sportives et culturelles, les entreprises, en fait, tout ce qui représente notre tissu urbain et qui permet de vivre dans le meilleur équilibre;
- actuellement, de plus en plus de gens ressentent de l'insécurité et justifient cela par plusieurs raisons: les difficultés sociales, la marginalité, le manque d'intégration, la jeunesse livrée à elle-même, la délinquance, etc.;
- en l'absence d'une réponse rapide de prévention concertée, les risques de dérive sécuritaire augmentent la fracture sociale et l'incompréhension;
- si chacun peut citer des exemples d'actes de violence et d'incivilités, en relation avec les statistiques officielles, il ne faut néanmoins pas se laisser aller à la facilité en demandant à la police et à la justice de tout résoudre;
- il faut, notamment, donner les moyens nécessaires pour mettre en place une politique de prévention efficace impliquant tous les acteurs du terrain;
- pour atteindre cet objectif, un des moyens est de créer une coordination des différents services communaux et associations,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- créer un poste de délégué communal à la prévention, chargé de définir une politique passant notamment par la coordination de tous les acteurs (la police, les agents de sécurité municipaux (ASM), le social, la Voirie, l'économie, les associations, les écoles, etc.), visant à mettre en place des actions de prévention concertées, pérennisées et globales;
- établir un cahier des charges;
- envisager un partenariat avec le Canton et les communes.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** A Genève, nous avons la chance de vivre dans une ville déjà assez grande, qui ne connaît pas, pour l'instant, les problèmes extrême-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6283.

ment graves de sécurité de certaines grandes villes qui nous sont proches. Cela dit, le problème de la sécurité est un problème dont nous devons nous préoccuper maintenant, avant qu'il ne soit trop tard. Qui dit sécurité entend aussi sentiment de sécurité; le sentiment que la population a de la sécurité ou de l'insécurité des lieux est tout aussi important et mérite tout autant d'attention que les faits réels.

Notre municipalité est attentive à un certain nombre d'aspects et beaucoup de choses se font. En revanche, il nous apparaît que la prévention est réellement l'affaire de tous et que les différentes actions entreprises doivent être coordonnées pour déployer véritablement tous leurs effets.

C'est pour cette raison que le groupe démocrate-chrétien demande au Conseil administratif de créer un poste de délégué communal à la prévention. Ce délégué définirait une politique de prévention en mettant particulièrement l'accent sur la coordination entre tous les acteurs qui sont concernés; dans les acteurs, on pense, au premier chef, naturellement, aux agents de sécurité: police, agents municipaux, mais ce ne sont pas les seuls acteurs. Tous ceux qui travaillent avec la jeunesse, les adolescents, sont des acteurs extrêmement importants, la Voirie aussi. Combien de fois n'a-t-on pas vu des motions ou des pétitions qui parlent de tags dans tel ou tel endroit, tel ou tel passage, qui rendent ceux-ci peu agréables et qui font que les gens se sentent incommodés et ont peur de les emprunter?

Police, agents de sécurité, Voirie, acteurs du social, associations, écoles, tous ont leur mot à dire, tous ont des actions à faire pour promouvoir la sécurité. C'est ce que nous pensons qu'un délégué communal pourrait arriver à susciter. Naturellement, nous ne proposons pas d'ores et déjà dans cette motion un cahier des charges. Il nous semble que le Conseil administratif devrait l'étudier et nous souhaiterions également que le Conseil administratif envisage, dans ce cadre-là, un partenariat avec le Canton et les communes, car, une fois encore, la sécurité est l'affaire de tous et pour y arriver toutes les forces doivent se rassembler.

#### *Préconsultation*

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). D'abord, je dirai que cette motion est un fourre-tout: on y parle de sécurité, de prévention, et enfin de coordination. Je n'ai rien à rajouter concernant cette tarte à la crème qu'est l'insécurité, servie par les partis qui préparent l'année des hannetons – puisque c'est à la mode, semble-t-il.

Je regrette que le Parti démocrate-chrétien ne nous ait pas suivis à Porto Alegre, il y aurait gagné en esprit de clarté concernant les tâches dévolues, de manière différenciée, aux animateurs de rue, aux travailleurs sociaux de la ville, aux écoles, aux parents d'élèves, aux associations, aux agents de ville et de

## Motion: délégué à la prévention

police. Tous ces intervenants sont déjà bien conscients que pour être efficaces, chacun dans leur tâche propre, ils doivent se concerter; ce qu'ils font déjà. Ils ont d'ailleurs déjà institué des collaborations et mis en place des réseaux de travail.

Car la prévention ne peut être autre chose que le résultat de ce mode de travailler et de réfléchir en coordination. Elle ne peut donc faire l'objet d'une structure ou d'une responsabilité extérieure. Dans ce sens, c'est davantage un poste de délégué à la concertation qui pourrait être envisagé qu'un poste de délégué à la prévention. Pour parler de ce poste de délégué à la concertation, et non à la prévention, notre groupe propose au Conseil municipal de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse et se réjouit de clarifier le rôle de ce délégué.

**M<sup>me</sup> Micheline Gioiosa (L).** Le groupe libéral demande simplement le rejet de la motion M-296, parce qu'il considère que suffisamment de personnes à la Ville s'occupent déjà de la prévention.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** J'ai été content d'entendre, de la part de M. Mino, que sur le principe il était assez d'accord. Finalement, parler de concertation ou de prévention, c'est pratiquement la même chose. Entendons-nous bien, cette motion n'est pas une motion visant à se focaliser sur la répression par rapport à la sécurité: il s'agit bien de favoriser une politique de prévention.

Je pense que nous devrions tous nous mettre d'accord sur cette idée, car il y a effectivement des besoins qui sont grands, ici, à Genève, et nous devons y répondre.

**M. Jean-Pascal Perler (Ve).** Nous, les Verts, trouvons que cette motion est intéressante. Pour aller dans le sens du préopinant Mino, je dirai que le terme de délégué à la prévention est un terme mal choisi et que nous préférons le terme d'«ombudsman». C'était un terme à la mode dans les années 80: il s'agissait d'une personne qui, finalement, était chargée de coordonner différents services pour travailler en réseau.

Lorsque je parle de travailler en réseau, je me dis que, maintenant, le Service social fait du travail communautaire. Lorsque je lis la première invite de la motion, qui dit: «créer un poste de délégué communal à la prévention...», j'ai l'impression qu'on a déjà cela en Ville, si ce n'est qu'il faut affiner le travail. Il y a deux ans, je vous rappelle que nous avons créé le Service de la délégation à la jeunesse et je trouve que cette motion rappelle étrangement ce que pourrait faire le délégué à la jeunesse.

Il est clair que la Ville de Genève possède plusieurs services, que ces derniers ne peuvent pas travailler chacun dans leur coin, qu'il faut un coordinateur, mais je ne crois pas qu'il y ait besoin de créer un poste spécial pour cela. Je pense que les postes existent déjà et qu'il s'agit plutôt d'attribuer un cahier des charges pour du personnel existant. Sous les yeux, j'ai la demande de nouveaux postes au projet de budget 2003 et je vous assure qu'avec les 169 nouveaux postes demandés nous arriverons bien à trouver quelqu'un qui pourra faire ce job.

Ceci étant dit, nous accepterons la prise en considération de cette motion et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Soyons bien clairs. L'objectif de cette motion est de faire en sorte que, dans cette commune, la main droite sache ce que fait la main gauche. Il y a beaucoup de gens, beaucoup de services qui font du très bon travail, chacun dans leur coin. Nous pensons que tout le monde y gagnera si les uns et les autres savent ce qui se passe, quand, comment, de quelle manière, etc.

Bien entendu, nous ne demandons pas nécessairement qu'un poste nouveau soit créé. S'il existe une personne qui pourrait assumer ce rôle-là, naturellement, qu'elle le prenne!

Par ailleurs, concernant la terminologie, nous avons utilisé la terminologie de délégué communal à la prévention, mais, ce qui est important, c'est que le travail de coordination et de recensement soit fait, peu importe sous quelle dénomination.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner (AdG/TP).** Ce que vient de dire M<sup>me</sup> Rys correspond tout à fait à la proposition de notre collègue Jacques Mino. En fait, il s'agit beaucoup plus de concertation que de prévention. Le groupe Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) soutiendra le renvoi de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse et, là, nous aurons certainement une très bonne discussion sur ce sujet.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Le Parti socialiste soutiendra le renvoi de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse. Cela dit, nous proposerons une série d'amendements que, je pense, le Parti démocrate-chrétien pourra lui aussi soutenir, puisque ayant entendu la deuxième intervention de M<sup>me</sup> Rys nous comprenons un peu plus clairement le sens des trois invites.

## Motion: délégué à la prévention

Ce projet de motion mérite d'être envoyé en commission sociale et de la jeunesse, parce que, pour l'ensemble de ce qui est proposé, il reprend en définitive largement ce qui existe déjà, notamment la politique de la jeunesse qui a été mise en place par le magistrat Tornare. A ce sujet, je rappelle que dans notre ordre du jour figure le rapport PR-84 A1, relatif à la réorganisation du Service social de la Ville de Genève, et qu'une des missions du Service social sera notamment de travailler en dehors, dans les quartiers, et de s'occuper largement de prévention.

Je pense que l'idée proposée ici est une conséquence directe de la politique qui a été menée par l'Alternative durant cette législature, et qu'elle vise à introduire une certaine cohérence, peut-être qui existe déjà, dans les actions qui sont entreprises au sein des différents départements. C'est bien cela que nous avons compris quand M<sup>me</sup> Rys a repris la parole, à savoir qu'elle ne voulait pas forcément un nouveau poste de délégué communal à la prévention, mais plutôt quelqu'un qui ferait de la coordination.

Sur la proposition qui nous est faite, à savoir une structure qui coordonnerait les différents services communaux et associations, je pense que les motionnaires vont un peu trop loin. D'abord, la commission sociale et de la jeunesse devra faire un état des lieux de ce qui existe, de ce qui est fait dans les différents départements et dans ce sens-là nous soutenons la motion des démocrates-chrétiens. Ensuite, il faudra voir s'il y a besoin d'une structure qui coordonne ce qui est entrepris entre la Ville et le Canton, entre la Ville et les institutions privées. Peut-être qu'il y a un besoin de coordination, mais peut-être qu'il y a déjà au sein de la Ville des structures qui mettent de la cohérence dans la hiérarchie administrative, qui fonctionnent et qu'on ne connaît pas.

Monsieur le président, je vais déposer sur votre bureau une proposition d'amendement du Parti socialiste et je vous laisserai le soin de la lire.

Je ferai une dernière remarque, mais qui est un peu désamorcée, puisque M<sup>me</sup> Rys nous a dit qu'elle ne voulait pas forcément un nouveau poste. Au sein du groupe socialiste, quand nous avons reçu la motion M-296, nous nous sommes quelque peu étonnés que cette motion vienne de la part d'un groupe qui, ces quatre dernières années, n'a pas voté le budget et qui, en l'occurrence, propose de nouvelles créations de postes. J'espère alors que, s'agissant du budget 2003, le Parti démocrate-chrétien le votera!

**M. Didier Bonny (DC).** Je voudrais dire à M<sup>me</sup> Salerno, qui pourtant siège depuis quatre ans dans cette enceinte, qu'elle fait erreur, puisque nous avons voté une fois le budget durant la législature.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Il est vrai, et certains l'ont dit, que cela fait deux ans que le Conseil administratif a créé la Délégation à la jeunesse qui se trouve à la rue des Vieux-Grenadiers, pour ceux qui nous écoutent et qui ne le savent pas.

Concertation et coordination, cela existe et je pourrais vous donner des quantités d'exemples, mais je n'en retiendrai que quelques-uns. Vous savez que depuis le 1<sup>er</sup> octobre, après deux ans de négociations avec les partis politiques, les syndicats et, avant tout, le personnel – car on ne fait pas une réforme contre le personnel – nous avons mis en place deux équipes pilotes d'action sociale communautaire. Une équipe est aux Eaux-Vives et l'autre dans le quartier de Saint-Jean/Planète Charmilles. Je peux vous dire que le délégué à la jeunesse travaille avec les assistantes sociales – il n'y a que des femmes – qui sont dans ces deux équipes pilotes. C'est un premier exemple de concertation et de coordination.

J'ai un autre exemple, peut-être anecdotique pour certains. Il y a deux semaines, je me suis rendu en compagnie de la déléguée à la petite enfance, M<sup>me</sup> de Tassigny, à la crèche de Montbrillant où il y a d'énormes problèmes; des bandes de jeunes, le soir, détériorent le matériel se trouvant dans le jardin, etc. et M. Deuel était là pour écouter le comité formé de parents et d'éducatrices. Voilà un exemple de concertation et de coordination. Evidemment, à la suite de cette séance, M<sup>me</sup> de Tassigny, M. Claudio Deuel, les parents et moi-même avons pris des décisions.

Concernant l'immeuble situé au 99 de la rue de Lyon où, pour l'instant, il y a encore, comme dirait M. Lescaze, quelques colonnes de Burren au premier étage, le Conseil administratif a demandé à M. Deuel de faire de la concertation et de la coordination dans le quartier en écoutant tous les partenaires et les associations. Prochainement, le Conseil administratif va se prononcer sur l'aménagement, en accord avec Christian Ferrazino, de cet immeuble.

Dernièrement, le Service des espaces verts et de l'environnement et la Délégation à la jeunesse ont décidé de mettre en pratique, dès le début de l'année 2003, la fameuse brigade verte que nous lancerons dans les parcs pour faire de la médiation, de la prévention, pour essayer par exemple de convaincre certaines personnes – on dit souvent que ce sont les jeunes, mais il y a aussi des moins jeunes – de ne pas mettre les papiers gras à côté des poubelles. Nous avons doublé le nombre de poubelles depuis deux ans, mais il y a toujours quelques personnes qui n'ont pas le réflexe écolo. Cela, c'est vraiment de la coordination, de la concertation entre plusieurs services. Nous le faisons aux niveaux horizontal et vertical au sein de la Ville, mais aussi avec le Canton.

Dernièrement, nous avons eu deux séances avec la conseillère d'Etat Micheline Spoerri, avec le délégué à la jeunesse et des représentants de la police, pour

essayer d'éviter les doublons Ville-Etat. Nous faisons de la prévention, de la médiation grâce à la Délégation à la jeunesse. L'Etat, vous le savez, fait de la répression, sanctionne quand le besoin se fait sentir.

Nous collaborons de même, et je pourrais en donner moult exemples, avec le Département de l'instruction publique et M<sup>me</sup> Martine Brunshwig Graf. Nous faisons donc beaucoup de concertation et de coordination avec tous les partenaires. Il faut le répéter.

Je pense du reste que le Parti démocrate-chrétien (PDC) le sait, puisque samedi passé, lors de l'assemblée générale du Parti démocrate-chrétien à Satigny, si ma mémoire est bonne, j'ai donné l'autorisation à M. Claudio Deuel de venir devant le PDC pour expliquer ce qu'il faisait – il paraît qu'il y avait 60 personnes. Vous, les démocrates-chrétiens, êtes donc peut-être encore plus au courant que vos collègues du Conseil municipal; vous avez peut-être une longueur d'avance sur la commission sociale et de la jeunesse.

Pour terminer, je dirai qu'en ce moment ce dont a besoin la Délégation à la jeunesse – et Didier Bonny l'a aussi dit dernièrement à la commission sociale et de la jeunesse quand nous avons étudié le budget 2003 – ce n'est pas d'un effectif supplémentaire au niveau de la technostucture, mais plutôt au niveau de la base, c'est-à-dire des animateurs de rue. C'est cela qu'il faut en ce moment.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de renvoyer la motion M-296 à la commission sociale et de la jeunesse où l'on vous donnera encore plus d'explications, parce que je pense que ce qui est demandé par le PDC est tout de même une demande constructive.

**Le président.** Nous passons aux votes. Je vous lis la proposition d'amendement déposée par le Parti socialiste. L'invite 2 est supprimée, l'invite 1 et l'invite 3 sont nouvelles et deviendraient les invites 1 et 2 si cet amendement est accepté.

#### *Projet d'amendement*

- «– présenter au Conseil municipal un rapport relatif à tout ce qui est développé par les différents dicastères en matière de prévention et, si besoin est, une structure visant à coordonner ce qui est actuellement entrepris;
- envisager un partenariat avec les collectivités publiques (Canton, communes) et les différentes associations/institutions privées.»

**Le président.** L'amendement est mis aux voix. Nous comptons une seule voix de différence, il y a doute, nous allons voter par assis/debout...

1978

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2002 (après-midi)  
Propositions des conseillers municipaux – Interpellations

**M. Didier Bonny** (DC). Monsieur le président, je trouve vraiment inadmissible qu'on ne puisse pas prendre connaissance des amendements et qu'on ne puisse pas en discuter avant de passer au vote. C'est quoi cette manière de faire? Ce n'est pas normal!

**Le président.** Le règlement est le règlement: il n'y avait plus de demande de parole, Monsieur Bonny!

*M. Didier Bonny.* Comment voulez-vous que je demande la parole sur une proposition d'amendement que je ne connais pas? C'est inadmissible!

**Le président.** Je vous l'ai lu et je vous signale que nous ne photocopions pas forcément les amendements. Maintenant, si vous êtes insatisfait, ce n'est pas mon problème!

*Mis aux voix par assis/debout, l'amendement du Parti socialiste est refusé par 27 non contre 24 oui (3 abstentions).*

**Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée sans opposition (abstention des libéraux et des radicaux).**

**Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission sociale et de la jeunesse est accepté sans opposition (abstention des libéraux et des radicaux).**

## 9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

## 10. Interpellations.

Néant.

**11. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	1938
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	1939
3. Questions orales.....	1939
4. Clause d'urgence sur le rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du projet de résolution relatif à la construction d'une nouvelle ligne de tramway reliant la place de Cornavin au CERN, concernant le territoire communal de la Ville de Genève, dans le cadre de la procédure fédérale pour la demande de concession des Transports publics genevois (PR-202 A) .....	1944
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du projet de résolution relatif à la construction d'une nouvelle ligne de tramway reliant la place de Cornavin au CERN, concernant le territoire communal de la Ville de Genève, dans le cadre de la procédure fédérale pour la demande de concession des Transports publics genevois (PR-202 A).....	1944
6. Clause d'urgence sur le rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Retrait de l'autorisation d'agrandir le Restaurant L'Eléphant» (P-63 A).....	1957
7. Motion de M <sup>me</sup> Alexandra Rys et M. Robert Pattaroni: «Pour une place Grenus enfin rendue à la population» (M-295) .....	1959
8. Motion de M <sup>mes</sup> Alexandra Rys, Alice Ecuivillon, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jacques Finet, André Fischer, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Guy Savary: «Pour la création d'un poste de délégué communal à la prévention» (M-296) .....	1971
9. Propositions des conseillers municipaux .....	1978

10. Interpellations .....	1978
11. Questions écrites .....	1979

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*